

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

Date de convocation  
4 avril 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 11 avril à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul – M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. AGUILAR Guy Charles - M. GHIBAUT Jean-Pierre – M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. JOVER Jean Marcel - Mme FOURNEL Michèle - M. ASTIE Michel - M. ROQUAIN Jean Michel

**Absents :** M. PONCE Jean-Claude - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Mme Anne Marie DEJEAN est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**29-2006**

**Politique foncière - Convention de partenariat avec le Conseil  
Général de l'Hérault**

Monsieur M. Diaz, rapporteur, explique que par courrier en date du 30 janvier 2006, le conseil Général de l'Hérault (Direction de l'Équipement Rural et de l'Action Foncière) nous a proposé la formalisation d'une convention de partenariat concernant la mise en œuvre et le suivi des actions foncières de la Communauté de communes.

Monsieur M. Diaz précise que cette convention, proposée dans un premier temps aux communes et signée aujourd'hui par une partie des communautés de communes et d'agglomération du Département, a pour vocation de définir les conditions d'appui du Conseil Général de l'Hérault à notre collectivité dans le suivi de la politique foncière :

- Mission juridique et technique de suivi des DIA au titre du droit de préemption urbain, des zones d'aménagement différé et des espaces naturels sensibles lorsque la communauté de communes en a reçu délégation, et d'appui lors des procédures d'expropriation ou de contentieux divers
- Mission de négociation, si la Communauté de communes le souhaite, pour l'achat de foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics
- Mission d'observation par le suivi des DIA et l'établissement de tableaux de bord.

Monsieur M. Diaz ajoute que pour cette dernière mission, il est proposé que les communes autorisent le Conseil Général de l'Hérault à diffuser les informations de niveau communal auprès de la Communauté de communes afin que cette mission d'observation soit la plus complète et utile pour la mise en œuvre de la politique foncière de la Communauté de communes.

**Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de signer de la convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault en matière de foncier
- d'autoriser le Président à signer la présente convention

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET